

2- BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours a débattu des orientations budgétaires pour 2021 lors de sa séance du 23 novembre dernier. Les éléments de contexte n'ayant pas évolué, le projet de budget primitif qui vous est présenté reprend les prévisions affichées pour l'exercice 2021 tant pour le fonctionnement que pour l'investissement et propose les équilibres conformément aux orientations.

Les montants ont été affinés pour le fonctionnement afin de prendre en compte des informations non connues au moment du débat.

1. Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP2020	BP2021	%
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 138 290	3 164 039	0,82%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	13 015 826	13 266 164	1,92%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	195 471	216 273	10,64%
TOTAL Dépenses de gestion	16 349 587	16 646 476	1,82%
66 CHARGES FINANCIERES	68 120	50 480	-25,90%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 300	7 000	438,46%
TOTAL Dépenses réelles	16 419 007	16 703 956	1,74%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	0	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 650 000	2 800 000	5,66%
TOTAL Dépenses de fonctionnement	19 069 007	19 503 956	2,28%

Comme le montre le tableau ci-dessus, les dépenses de fonctionnement devraient progresser de 2.28% du fait principalement de l'augmentation de l'indemnité de feu et de la dotation aux amortissements.

1.1. Les charges à caractère général

Ce poste devrait augmenter de 0.84%. Comme évoqué dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires 2021 (ROB), l'établissement doit assumer de nouvelles charges de fonctionnement liées à des évolutions technologiques pour 140 K€ et l'augmentation de charges courantes liées à l'activité pour 60 K€. Cette augmentation est compensée en partie grâce au transfert des dépenses d'entretien des bâtiments en section d'investissement (-150 K€) et à l'effet de l'extinction de la politique des logés (-48 K€ sur un budget restant de 65K€).

1.2. Les charges de personnel

Les charges de personnel devraient augmenter de 1.92% du fait principalement de l'augmentation de l'indemnité de feu des sapeurs-pompiers professionnels (SPP) de 19 à 25% et de la progression de l'activité opérationnelle.

en K€	BP2020	BP2021	%
Masse salariale	8 553	8 778	2,63%
Indemnités SPV	3 859	3 925	1,71%
Allocation de vétérance	450	440	-2,22%
Autres	154	123	-20,13%
TOTAL	13 016	13 266	1,92%
NPFR	50	67	34,00%

La masse salariale évolue de 2.63% en raison d'une part, de l'augmentation de l'indemnité de feu des SPP. Cette charge budgétaire est certes compensée en grande partie par la suppression de la part patronale de la sur cotisation CNRACL, mais le reste à charge est tout de même de 130 K€ ce qui représente 1.4%. D'autre part, compte-tenu d'une prévision s'appuyant sur un effectif constant, la progression de la masse salariale résulte du Glissement Vieillesse Technicité (GVT). Toutefois, l'augmentation moyenne des deux exercices 2020 et 2021 qui est de 0.9% est inférieure au GVT.

En matière de rémunération et d'avancement, le BP intègre la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel dit RIFSEEP au 1^{er} janvier 2021 (30 K€ au titre de l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise et + 15 K€ de Complément Indemnitaire Annuel). Le BP prend en compte également la poursuite du dispositif Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations dont c'est la dernière année au bénéfice des agents de catégorie C. Enfin, les avancements de grade et les promotions internes ont été estimés selon la politique de promotion interne de l'établissement en lien avec l'adoption de la 1^{ère} partie des Lignes Directrices de Gestion.

Concernant les SPV, les indemnités devraient progresser de 2% après 4% en 2020. Cela correspond à 1% de revalorisation forfaitaire et 1% lié à l'activité. Comme le montre le tableau ci-dessous, il avait été intégré lors du budget supplémentaire une baisse des crédits afin de prendre en compte l'effet du premier confinement sur l'activité opérationnelle et de formation. Les prévisions devraient être conformes au réalisé.

€	BP2020	CA2020	BP2021	BP2021/BP2020	BP2021/CA2020
Interventions	1 261 300	1 180 445	1 276 300	1%	8%
Formation	657 500	474 894	681 995	4%	44%
Astreintes	1 490 000	1 571 940	1 474 300	-1%	-6%
Gardes	271 500	276 752	307 425	13%	11%
TTA	83 200	82 971	89 332	7%	8%
Indemnités fonction	61 800	60 928	62 418	1%	2%
Contrôle médical	33 500	29 697	33 835	1%	14%
TOTAL	3 858 800	3 677 627	3 925 605	2%	7%

Du fait du confinement, le nombre d'interventions en 2020 devrait être en recul par rapport à 2019 de 10% (chiffres arrêtés à fin septembre). Cependant, il sera supérieur à 2017, donc l'augmentation des interventions s'inscrit dans la durée.

En outre, les interventions durent en moyenne plus longtemps et nécessitent plus d'hommes. Le nombre d'hommes/heures par intervention passe ainsi de 4.23 en 2017 à 4.53 en 2019. Sur les 4 premiers mois de l'année, il progresse de 11% (effet protocole sanitaire et incendies).

Outre l'activité opérationnelle, le BP intègre un renforcement des gardes (+13%) pour renforcer la disponibilité opérationnelle.

1.3. Les autres postes de dépenses

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) progressent de 11% du fait de l'augmentation de la subvention à l'UDSP53 en raison du développement du dispositif JSP et de la progression mécanique de la NPFR (67 K€ en 2021 contre 50 K€ en 2020).

Les charges financières ont été estimées sur la base des tableaux d'amortissement en intégrant l'emprunt de 1 400 K€ mobilisé en 2019. S'il est nécessaire de recourir à l'emprunt en 2021, les crédits seront ajustés en cours d'exercice.

L'augmentation de la dotation aux amortissements de 6% résulte principalement de l'annuité d'amortissement de la Nouvelle Direction à partir de 2021 (+142 K€).

2. Les recettes de fonctionnement

Chapitre	BP2020	BP2021	%
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	71 000	88 000	23,94%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	346 950	345 530	-0,41%
74 CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	16 928 400	17 141 051	1,00%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 755	4 984	-35,73%
TOTAL Recettes de gestion	17 354 105	17 579 565	1,30%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	
TOTAL Recettes réelles	17 354 105	17 579 565	1,30%
042 QUOTE-PART SUBV REPRIS AU RESULTAT	1 666 000	1 628 000	-2,28%
042 NEUTRALISATION DE L'AMORTISSEMENT BATIMENTAIRE	48 902	296 391	506,09%
TOTAL Recettes de fonctionnement	19 069 007	19 503 956	2,28%

Les recettes de fonctionnement réelles de fonctionnement devraient progresser de 1% entre les deux exercices du fait principalement de l'augmentation des contributions des communes et EPCI et de la participation du Département. Il faut noter cependant qu'il est indispensable pour équilibrer la section de fonctionnement de neutraliser de plus en plus les amortissements liés aux bâtiments (+248 K€) comme l'autorise l'instruction comptable et budgétaire M61.

2.1. Les produits de services, du domaine et ventes diverses

Ce chapitre est constitué pour l'essentiel des opérations payantes facturées aux centres hospitaliers et de remboursements de frais divers. Pour rappel, il a été voté une augmentation de 1.81% pour la tarification des logistiques SMUR qui représentent 71% du chapitre. L'évolution affichée entre les deux exercices résulte du fait qu'il était inscrit des remboursements de stages en 2020 contre rien en 2021.

2.2. Les contributions et participations

Conformément au vote des contributions prévisionnelles pour 2021, les contributions des communes et des EPCI augmenteront de 0.6% en 2021 (+48 K€). La participation du Département suivant les orientations budgétaires débattues le 23 novembre dernier, augmentera de 1.2% (+107 K€).

La participation de l'ARS pour le financement du dispositif VLS Evron a été inscrite à hauteur de 120 K€ contre 80 K€ en 2019, et 100 K€ en 2020, sachant que la convention pour 2021 et les années suivantes est en cours de négociation.

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) sur les dépenses de bâtiments et de voirie est estimé à 40 K€ en 2020 au vu des réalisations prévisionnelles 2020 soit +15K€ par rapport à 2020

Enfin, il a été inscrit une recette de 12 500 € pour le remboursement des interventions effectuées dans les départements limitrophes (62 000 € ont été inscrits en dépenses pour les interventions des SDIS limitrophes en Mayenne).

2.3. Les autres postes de recettes

Concernant le chapitre « Opérations d'ordre de transfert entre sections », la quote-part des subventions d'investissement transférables reprises au résultat (1 628 K€) est en diminution de 2% du fait de la baisse des subventions d'équipement reçues par le SDIS depuis 2018 d'une part. D'autre part, comme évoqué ci-dessus, il est nécessaire d'opter pour la neutralisation des amortissements liés aux bâtiments afin d'équilibrer la section de fonctionnement (296 K€).

3. L'évolution des épargnes

Compte-tenu de l'évolution des dépenses de gestion (+1.82%) et des recettes de gestion (+1.30%), l'épargne de gestion s'établirait à 933 089 € en repli de 7% par rapport à l'épargne du BP2019. Du fait de frais financiers réduits, l'épargne brute pourrait atteindre 875 609 € soit 6% de moins qu'au BP2019.

4. Le programme d'investissement

K€	ROB2021	BP2021	Ecart
Opérations immobilières	1850	1530	-320
Plan Pluriannuel Immobilier 2019-2021 P201910	1000	590	-410
Plan de relance	500	500	0
Gros travaux CIS 202112	350	440	90
Acquisitions de biens (dont reports)	2927	3403	476
Direction (informatique/transmissions) P201606	300	300	0
Véhicules 2 P201808	1500	1540	40
Informatique 2 P201707	35	36	1
NEXsis	92	92	0
Autres acquisitions	1000	1435	435
TOTAL	4777	4933	156

Les dépenses d'équipement sont estimées à 4 933 K€ contre 3 325 K€ au BP2020 et 4 777 K€ au ROB.

Les ajustements par rapport au ROB se situent principalement au niveau du plan pluriannuel immobilier 2019-2021. Les crédits ont été réduits de 410 K€ afin de correspondre au montant prévisionnel qui pourrait être réellement décaissé sur l'exercice :

- CIS LOIRON-RUILLE : 45 K€ d'honoraires de MOE si signature convention de financement
- CIS LAUBRIERES : 45 K€ d'honoraires de MOE + 500 K€ de travaux

Suite au vote du plan de relance du SDIS le 21 octobre dernier, il est inscrit une ligne budgétaire de 500 K€ pour les travaux de féminisation et d'amélioration énergétique des centres.

Le plan pluriannuel immobilier 2022-2027 voté également le 21 octobre s'articule autour d'un plan de constructions neuves et d'un plan de travaux de gros entretien, réparations et extensions de centres. Il est proposé de démarrer ce plan dès 2021 et d'ouvrir pour ce faire

une autorisation de programme de 3065 K€ s'échelonnant sur 7ans avec un premier crédit de paiement de 440 K€ en 2021.

En outre, il est proposé d'inscrire des crédits de paiement pour clôturer le programme véhicules et de renouvellement du matériel informatique.

Est inscrit également, le deuxième appel de fond dans le cadre du projet NexSIS.

Enfin, il est proposé d'augmenter l'enveloppe « autres acquisitions » par rapport au prévisionnel affiché dans le ROB afin de pouvoir réaliser en particulier les actions suivantes :

- +100 K€ pour réaliser la dématérialisation des fiche bilans, 1^{er} volet du projet de numérisation opérationnelle ;
- + 30K€ sur le 3SM pour notamment terminer le programme d'équipement en multi paramètres des VSAV ;
- +120 K€ pour équiper à neuf les FPT engagés en 2021 ;
- 50 K€ pour fournir aux chefs de centres des ordinateurs portables ;
- +24 K€ pour doter la spécialité risques chimiques afin de répondre à l'objectif fixé dans le SDACR risques particuliers ;
- Enfin, 85 K€ pour engager la 1^{ère} tranche de l'évolution du système d'information décisionnelle.

Afin d'avoir une vision complète des engagements pluriannuels, vous trouverez ci-dessous la synthèse des AP/CP en cours.

Programme	Libellé	Prévision	CP antérieurs	CP2021	CP2022	CP ultérieurs
201606	Construction Direction Départementale	8 393 000	8 080 276	300 000	12 724	0
201808	Acquisitions véhicules 2018-2021	5 923 000	4 263 970	1 540 000	119 030	0
201707	Matériel informatique	175 000	139 339	35 661	0	0
201910	Plan pluriannuel immobilier 2019-2021	3 000 000	100 000	590 000	1 860 000	450 000
202112	Gros entretien, réparations, et extensions	3 065 000	0	440 000	445 000	2 180 000
TOTAL		20 556 000	12 583 584	2 905 661	2 436 755	2 630 000

5. Le financement de l'investissement

K€	ROB2021	BP2021	Ecart
Subventions reçues	2 042	1 750	-292
Non individualisées			0
Subvention Immobilier Communes et EPCI	542	200	-342
Subventions CD53 Immobilier	417	200	-217
Subventions CD53 Acquisitions	583	850	267
Subvention CD53 Plan de relance	500	500	0
Dotations et fonds propres			0
FCTVA	573	600	27
Cessions d'immobilisations	630	630	0
Autres	0	2	2
Autofinancement net	420	418	-2
Reste à financer par emprunt	1 112	1 533	421

Les ajustements par rapport au ROB se situent sur l'ajustement des subventions afin de coller aux décaissements prévisionnels du plan pluriannuel immobilier 2019-2021.

La participation du Département sera de 1 550 M€ : 1 M€ de subvention d'équipement pour financer le PPI 2019-2021 et le programme véhicules, 500 K€ pour financer le plan de relance et 50 K€ pour financer l'action d'équiper les chefs de centres en ordinateurs portables.

Il est proposé d'inscrire 630 K€ de produits de cessions d'immobilisations dont 600 K€ concernant la vente du bâtiment de l'ancienne Direction voté le 25 juin 2019.

Le besoin de financement prévisionnel s'établit ainsi à 1 533 K€ soit +421 K€ par rapport au ROB en raison de 156 K€ de dépenses d'équipement supplémentaires et 265 K€ de financement en moins.

6. L'endettement

Compte tenu du besoin de financement estimé au BP2021, l'encours de dette au 31/12/2021 évoluerait de la façon suivante :

en K€	2018	2019	2020	BP2021
Encours au 1/01	2 603	2 130	1 712	2 641
Remboursement du capital	473	418	471	457
Nouvel emprunt	0	0	1 400	1 533
Encours au 31/12	2 130	1 712	2 641	3 717

Sur cette base le taux d'endettement passerait de 15% (prévisionnel 2020) à 21% et la capacité de désendettement progresserait de 1.4 ans (prévisionnel 2020) à 4.25 ans.

7. Présentation selon la gouvernance

Dans la continuité des exercices précédents, le BP 2021 est décliné selon la Gouvernance adoptée par l'établissement.

Ainsi, la présentation par section est complétée au profit de la mise en place de 14 « fiches Projets Annuels de Performance (PAP) » indiquant la finalité et les objectifs permanents, ainsi que les objectifs prioritairement retenus pour 2021 déclinés par actions s'appuyant sur un diagnostic global et sur l'identification d'enjeux de progrès dans chacun des programmes considérés.

La seconde partie de la fiche est consacrée aux ressources attribuées à chaque programme, qu'il s'agisse des crédits de dépenses inscrits dans la proposition de Budget Primitif ou d'indications concernant les éventuelles recettes et ressources de type non financier liées au programme.

Les charges de personnel estimées pour l'exercice, qu'il s'agisse des traitements des sapeurs-pompiers professionnels ou des personnels administratifs et techniques, sont quant à elles affectées par programme en fonction des missions individuellement exercées par chacun des agents. Les indemnités des sapeurs-pompiers volontaires sont quant à elles réparties entre les missions selon qu'elles sont de nature opérationnelle ou administrative.

L'ensemble de ces fiches est annexé au présent rapport, ainsi qu'un détail exhaustif des inscriptions de crédits par nature assorti d'une fiche de synthèse sur les financements des dépenses réelles. En séance, la maquette budgétaire légale prévue par l'instruction comptable M61 sera règlementairement soumise à la signature des membres du Conseil d'Administration.

Les dépenses prévisionnelles selon la présentation par gouvernance pour l'exercice 2021 sont les suivantes :

M / P	Intitulé	FONCT	INVT	TOTAL
0	Gestion comptable de l'établissement	692 280	459 000	1 151 280
	Charges générales	134 800	1 000	135 800
	Frais Financiers	50 480	458 000	508 480
	Allocation de Vétérance	440 000		440 000
	Nouvelle PFR	67 000		67 000
	Dépenses imprévues			
1	Prévention, évaluation des risques, planification	739 476	8 500	747 976
11	Prévention et expertise de sécurité civile	338 635		338 635
12	Planification et préparation des interventions	400 842	8 500	409 342
13	SDACR			
2	Les opérations de secours	8 539 933	3 207 347	11 747 280
21	Dimensionnement des moyens opérationnels	7 103 665	2 888 097	9 991 762
22	Organisation de la réponse opérationnelle	137 792		137 792
23	Gestion de l'alerte et coordination opérationnelle	1 298 475	319 250	1 617 725
3	Les ressources	5 364 201	1 050 154	6 414 355
31	Gestion administrative, juridique et financière	987 432	3 404	990 836
32	Gestion mobilière et immobilière	2 197 743	967 000	3 164 743
33	Gestion des ressources humaines	2 179 026	79 750	2 258 776
4	Coordination, évaluation et démarche qualité	1 368 066	665 861	2 033 927
41	Politique de santé et de sécurité au travail	374 357	165 500	539 857
42	Systèmes d'information	549 681	414 861	964 542
43	Communication	114 471	500	114 971
44	Encouragement du volontariat	201 213		201 213
45	Stratégie, évaluation et coordination	128 345	85 000	213 345
	TOTAL DEPENSES REELLES	16 703 956	5 390 862	22 094 818
	Opérations d'ordre	2 800 000	1 978 391	4 778 391
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	19 503 956	7 369 253	26 873 209

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à _____ :

DECIDE :

Article 1^{er} : d'approuver le projet de Budget Primitif 2021 voté par chapitre.

Article 2 : d'approuver la modification des crédits de paiements des AP/CP ouverts tel qu'indiqué dans les fiches jointes.

Article 3 : d'ouvrir une autorisation de programme 201221 « Gros entretien, réparations, et extensions de CIS » d'un montant de 3 065 K€ dont le détail est joint en annexe.

Article 4 : d'augmenter l'autorisation d'engagement « Plan de formation 2018-2021 de 291 116 € dans l'attente de la reprise des résultats de 2020.

Article 5 : d'autoriser le Président à assurer l'exécution du budget, à appeler les contributions, à lancer les procédures de consultation, à signer les marchés correspondants, à déposer les dossiers de demandes de subventions, à consulter les organismes bancaires et à souscrire les emprunts nécessaires au programme d'investissement ainsi qu'une ligne de trésorerie plafonnée à 1 000 K€, et à signer tout document du ressort de l'ordonnateur.